



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 11/02/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi onze février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 6 - Subvention collègue DANGLA - Robocup

Présents :

Monsieur DEZALOS Christian **Maire**

Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame JOURNE-LHERISSON Michèle, Monsieur GERAUD Jean-Claude, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame MANDEIX Catherine **Adjoint**

Madame ACCARY Annie, Monsieur JOSEPH Joël **Délégués**

Madame LASSORT Colette, Madame FORNASARI Monique, Madame LABADIE Annie, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame LUGUET Pascale, Monsieur BOUDON Arnaud, Madame FAVARD Odile, Monsieur OURABAH Nino, Madame TRUILHE Aline, Madame PERTHUIS Nicole, Monsieur DEL-FIORENTINO Julien, Monsieur SMYRACHA Jean-Jacques, Madame FOURNIER Eveline, Monsieur ROUX Jérôme, Madame BONFANTI Brigitte, Monsieur JACQUIN Henri **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame ROBIN Séverine (donne pouvoir à Madame LEBEAU Françoise), Madame RAMOND Chantal (donne pouvoir à Monsieur JACQUIN Henri)

Monsieur KHERCHACHE Aïssa (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	026
Nombre de procurations :	02

Rapporteur : **Madame Odile FAVARD**

I - Exposés des motifs

Dans le cadre des activités scientifiques menées par le collège Paul DANGLA, un enfant de Boé a été sélectionné dans l'équipe de robotique qui sera amenée à défendre les couleurs de la France à Sydney (Australie) lors de la ROBOCUP 2019.

Les robots en compétition sont achetés par le collège ou prêtés par l'ESPE (école supérieure de professorat et de l'éducation) et par l'IREM (institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques).

Afin de participer au financement des frais de déplacement de ce jeune boétien, le collège Dangla sollicite auprès de la commune une aide de 250 euros.

Le reste du financement est apporté par des subventions et des initiatives commerciales des élèves et des parents.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

VERSER : une subvention de 250 euros au collège DANGLA pour permettre à un jeune boétien de se rendre en Australie dans le cadre de la ROBOCUP 2019.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Henri JACQUIN

SIGNE
M. Christian Dézalos